

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 17 avril 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 17 avril 2024, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Yvon Gagné Fernand Major Daniel Céleste Michel Cliche Denis Blais Alain Grégoire Serge Marquis	Préfet Authier Authier-Nord Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan
	M ^{me}	Sophie Bouchard	La Reine
	MM.	Yves Dubé Tony Boudreau	La Sarre Macamic
	M ^{mes}	Monique Bouchard Josée Aubin	Normétal Palmarolle
	M.	Pierre Godbout	Poularies
	M ^{me}	Diane Provost	St-Lambert
	MM.	Rémi Morin Michaël Otis Alain Guillemette	Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles
	M ^{me}	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc
	M.	Bernard Deschênes	Secteur St-Eugène de Chazel
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directeur général adj. :	M.	Normand Grenier	
Secrétaire d'assemblée :	M ^{me}	Vanessa Pronovost	
Absents :	MM.	Daniel Favreau Alain Gagnon Mathieu Guillemette David Goulet	Chazel* Rapide-Danseur Roquemaure Ste-Germaine-Boulé

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption du procès-verbal du conseil;
5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;

7. Informations;
8. Administration générale;
9. Développement;
10. Matières résiduelles;
11. Aménagement;
12. Forêt;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Résolutions diverses;
15. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
16. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-88

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Ayant déjà reçu copie du procès-verbal, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil

24-89

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 27 mars 2024.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Le directeur général et le préfet présentent un compte rendu des rencontres et activités du dernier mois :

- 3 avril **Sensibilisation à l'intervention lors d'un incendie de forêt** – En prévision de la saison estivale 2024 et afin d'échanger sur l'importance d'une bonne préparation face aux incendies de forêts, la Sécurité civile, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), la Sûreté du Québec (SQ), le Centre intégré de la Santé et des services sociaux (CISSSAT) et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ont tenu une séance d'information et de formation opérationnelle.
- 8 avril **Habitation** – Le préfet a rencontré la ministre de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau. Il a été discuté notamment du projet de Maison d'hébergement l'Émeraude.
- 12-13 avril **Inondation** – Des routes ont dû être fermées à plusieurs endroits sur le territoire et des dommages ont été causés par les crues printanières importantes et les fortes précipitations. Les élus sont invités à réviser leur plan de sécurité civile afin d'être en mesure de bien réagir à tout sinistre potentiel.

* Monsieur Yves Frappier, substitut du maire de Chazel, se joint à la séance. Il est 19 h 27.

INFORMATIONS

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Des ajustements ont été apportés au volet 3 – Projets « Signature innovation ». Ainsi, les sommes des projets soutenus par l'entremise de ce volet pourront être engagées au plus tard quatre ans après la date de signature de l'entente et dépensées au plus tard cinq ans après cette même date de signature.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Des ajustements ont été apportés au volet 4 – Portion Ententes de vitalisation avec les MRC. Ainsi, les sommes relatives au projets soutenus dans le cadre de l'entente de vitalisation pourront être engagées jusqu'au 31 décembre 2026 et dépensées jusqu'au 31 décembre 2027.

Semaine nationale de l'action bénévole 2024 – Dans le cadre de son volet promotion de l'action bénévole, le Centre d'action bénévole l'Amicale souhaite vous informer que la semaine nationale de l'action bénévole 2024 se tiendra du 14 au 20 avril inclusivement, sous le thème « *Bénévolat, c'est brillant!* ».

Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) – La MRC d'Abitibi-Ouest est finaliste dans la catégorie *Relations publiques et gestion de crise* du concours des Plumes d'excellence, pour son projet « Dans le feu de l'action »

Évènements à venir :

26 avril – Manifestation à Rouyn-Noranda : L'Union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue, en convoi de tracteurs, joindront le mouvement national exigeant une réforme de l'agriculture au Québec.

9 et 10 mai 2024 – Rassemblement municipal 2024.

14 mai 2024 – Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue : 8^e Rendez-vous du loisir municipal en Abitibi-Témiscamingue, à Ville-Marie (Dès 9h à l’Odacieux).

17 mai 2024 – Activités dans le cadre de *Mai, mois de l’arbre et des forêts*, sur le site du Bureau d’information touristique / Centre d’interprétation de la foresterie de 11h à 18 h.

Printemps/automne 2024 – Société de l’eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) : Au cours de la prochaine année, la SESAT réalisera une tournée régionale d’information sur l’eau souterraine auprès des municipalités de l’Abitibi-Témiscamingue. Les municipalités intéressées recevront un portrait détaillé spécifique à l’échelle de leur municipalité et ce portrait sera présenté dans le cadre d’une séance d’information réservée à la municipalité.

Autres informations :

Une demande a été transmise aux municipalités locales afin d’appuyer la municipalité de Laforce dans une situation particulière relativement à la communauté de Longue Pointe First Nation (Winneway). Des précisions seront demandées à la préfète du Témiscamingue à cet effet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le directeur général informe les élus que la prochaine séance du conseil, prévue le 15 mai 2024 au calendrier, sera reportée mercredi le 22 mai 2024, à 19 heures, en raison de la présentation du rapport financier et de la disponibilité de l’auditeur comptable. Un avis public paraîtra à cet effet.

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 – Demande de prolongation

ATTENDU QU’ une demande a été adressée au gouvernement du Québec afin de pouvoir bénéficier d’un délai supplémentaire pour mettre en œuvre les projets présentés dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le 21 mars 2024, la ministre des Affaires municipales a annoncé qu’en réponse à cette demande, des ajustements ont été apportés au volet 3 – Projets « Signature innovation », reportant le délai pour engager les sommes des projets soutenus par l’entremise de ce volet au plus tard quatre ans après la date de signature de l’entente et dépenser les sommes au plus tard cinq ans après cette même date de signature;

ATTENDU QUE pour bénéficier de ces nouveaux délais, le conseil doit formuler une demande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;

24-90

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation d’accorder une prolongation à l’Entente sur le projet « Signature innovation » de la Municipalité régionale de comté

d'Abitibi-Ouest – Vitalité rurale : pour une communauté vivante et dynamique, signée le 14 décembre 2022, afin de bénéficier des délais suggérés par la ministre;

- **D'AUTORISER** le préfet, monsieur Jaclin Bégin, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente résolution.

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Demande de prolongation

ATTENDU QU' une demande a été adressée au gouvernement du Québec afin de pouvoir bénéficier d'un délai supplémentaire pour mettre en œuvre les projets présentés dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation, du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le 21 mars 2024, la ministre des Affaires municipales a annoncé qu'en réponse à cette demande, des ajustements ont été apportés au volet 4 – Portion Ententes de vitalisation avec les MRC, reportant le délai pour engager les sommes relatives aux projets soutenus dans le cadre de l'entente de vitalisation jusqu'au 31 décembre 2026 et dépenser celles-ci jusqu'au 31 décembre 2027;

ATTENDU QUE pour bénéficier de ces nouveaux délais, le conseil doit formuler une demande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

24-91

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder une prolongation à l'Entente de vitalisation de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, afin de bénéficier des délais suggérés par la ministre;
- **D'AUTORISER** le préfet, monsieur Jaclin Bégin, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente résolution.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) – Cotisation 2024

24-92

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **DE VERSER** la somme de 34 928 \$, à titre de cotisation annuelle 2024, à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité – volet 2, à cet effet.

Règlement d'emprunt 01-2024 : Appropriation d'excédent

ATTENDU QUE le 24 janvier 2024, le conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté le Règlement 01-2024 décrétant une dépense de 450 396 \$ et un emprunt de 330 396 \$ en immobilisation pour l'acquisition d'une excavatrice sur chenilles avec grappin;

ATTENDU QU' une mise de fonds de 120 000 \$ est prévue à l'annexe A du règlement, mais que cette affectation doit être prévue explicitement dans le corps du règlement;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le Règlement 01-2024, et que cette modification peut se faire par simple résolution puisque la charge des contribuables n'est pas augmentée;

24-93 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu :

- **DE MODIFIER** le *Règlement 01-2024 décrétant une dépense de 450 396 \$ et un emprunt de 330 396 \$ en immobilisation pour l'acquisition d'une excavatrice sur chenilles avec grappin*, en ajoutant un second alinéa à l'article 3, qui se lit comme suit :

« Le conseil est autorisé à approprier un montant de 120 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté, en paiement comptant aux fins d'acquitter le solde des dépenses prévues au Règlement 01-2024. »

Programme d'aide d'urgence au transport collectif (PAUTC) – Rapport final

24-94 Proposé par madame Sophie Bouchard, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le rapport final du Programme d'aide d'urgence au transport collectif (PAUTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, attestant les pertes de revenus subies et les dépenses découlant de la pandémie de COVID-19.

DÉVELOPPEMENT

Développement touristique – Planification stratégique 2024-2029

24-95 Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter la planification stratégique 2024-2029 élaborée dans le cadre du développement touristique de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Le document déposé fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds local d'investissement (FLI) – Décision

24-96 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'investissement commun concernant le dossier FLI2022-03, présenté dans le cadre du Fonds local d'investissement.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Politique de soutien aux entreprises – Fonds Émergence : Transfert de fonds

ATTENDU QU' un montant de 140 000 \$ a été affecté pour soutenir, sous forme de contribution non remboursable, les différents projets présentés dans le cadre de la Politique de soutien aux entreprises.

ATTENDU QUE ce montant a été affectées aux différents programmes d'aide financière non remboursables de la façon suivante : • Fonds Émergence 25 000 \$ • Fonds Jeunes Promoteurs 30 000 \$ • Fonds Transition numérique 25 000 \$ • Fonds d'Économie sociale 10 000 \$ • Fonds Qualité tourisme 50 000 \$

ATTENDU QUE les demandes déposées au Fonds Émergence excèdent le montant allouée de 25 000 \$;

ATTENDU QUE les aides financières accordées au cours des trois dernières années dans le cadre du Fonds Émergence totalisent 14 525 \$;

24-97 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le transfert au Fonds Émergence d'un montant de 20 000\$ provenant du Fonds Transition numérique (15 000 \$) et du Fonds d'Économie sociale (5 000 \$).

Fonds Émergence – Décision

24-98 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'investissement commun concernant les dossiers FÉ2024-02 et FÉ2024-03, présentés dans le cadre du Fonds Émergence.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Demande de maintien du programme de Soutien aux travailleurs autonomes

ATTENDU QUE Services Québec annonçait récemment de suspendre la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes (STA);

ATTENDU QUE la mesure STA, financée par le Fonds de développement du marché du travail, est une mesure orientée vers l'employabilité;

ATTENDU QUE Services Québec a considérablement resserré les critères d'admissibilité à la mesure STA, ce qui a rendu l'accès à cette dernière plus difficile;

ATTENDU QUE le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre est favorable à l'intégration sur le marché du travail des clientèles ciblées par la mesure STA;

ATTENDU QUE le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre a un impact défavorable sur le dynamisme entrepreneurial québécois s'exprimant notamment par une baisse du taux d'intentions d'entreprendre;

ATTENDU QUE cette mesure a grandement contribué au développement et la croissance de petites entreprises sur notre territoire;

ATTENDU QU' aujourd'hui, nous comptons de nombreuses entreprises prospères qui ont vu le jour grâce à cette mesure, contribuant ainsi à la vitalité économique de notre territoire;

ATTENDU QUE les travailleurs autonomes et les petites entreprises jouent un rôle essentiel dans la diversification de notre économie et dans la création d'emplois;

24-99

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de maintenir la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes (STA);
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'adapter les règles d'admissibilité ainsi que les indicateurs de performance de la mesure afin de soutenir le développement de l'entrepreneuriat au Québec;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à madame Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, à monsieur Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'ensemble des MRC du Québec pour appui.

Programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest – Décision

24-100

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'analyse concernant les projets PC-058 à PC-068, présentés dans le cadre du Programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Programme d'aide aux initiatives de partenariat 2022-2023 – Activités culturelles estivales

ATTENDU la convention d'aide financière conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat 2022-2023*;

ATTENDU QU' une somme résiduelle est disponible;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite proposer des activités culturelles dans des lieux touristiques au cours de la saison estivale;

24-101

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'affecter un montant maximal de 5 000 \$, provenant du programme

Aide aux initiatives de partenariat 2022-2023, pour la tenue d'activités culturelles durant la période estivale.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Décision

24-102

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité développement – volet projets structurants, concernant les projets PS-056 à PS-072, présentés dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Appel de projets

ATTENDU QU' une somme supplémentaire de 38 331,17 \$ a été attribuée à la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'année 2023-2024 afin de réaliser des projets qui devront être complétés au plus tard le 31 octobre 2024;

24-103

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'ouvrir un appel de projets en entrée continue, jusqu'à épuisement de l'enveloppe ou à son échéance, le 31 octobre 2024.

Réseau de sentiers pédestres Abitibi-Ouest – Coop de l'Arrière-Pays

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite réaliser le projet « Réseau de sentiers pédestres Abitibi-Ouest »;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale a été acceptée;

24-104

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yvon Gagné et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de la Coop de l'Arrière-Pays, au montant de 22 036 \$ plus taxes applicables, afin de réaliser un inventaire exhaustif des sentiers et infrastructures existants, d'évaluer les principales contraintes et opportunités de développement et de proposer un plan de priorisation des investissements à réaliser;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional » pour la mise de fonds minimale correspondant à 10% des dépenses admissibles;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente résolution.

Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue – Séance de travail sur la commercialisation de la viande

Information est donnée concernant une séance de travail portant principalement sur les enjeux de finition et de commercialisation de la viande qui s'adresse aux acteurs de première ligne dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le dossier d'acquisition de compétence dans le domaine de la gestion des matières résiduelles suit son cours.

AMÉNAGEMENT

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) – Entente relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle à une Municipalité régionale de comté dans le but de favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) souhaite partager des informations confidentielles tirées du formulaire d'enregistrement des exploitations agricoles à la MRC pour favoriser le développement des activités agricoles ou leur protection par ces dernières;

ATTENDU QUE la MRC est tenue de maintenir en vigueur un schéma d'aménagement et de développement (SAD) applicable à l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU' une MRC doit élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH),

ATTENDU QUE les renseignements détenus par le MAPAQ sont nécessaires aux attributions des MRC, lesquelles sont prévues aux différentes dispositions législatives et concernent les SAD et PRMHH;

ATTENDU QUE la MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire et qu'elle peut, à cette fin, conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement, des ententes comme le prévoient les articles 126.2 et 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, les MRC détiennent des renseignements d'intérêts pour le MAPAQ, à savoir des matrices graphiques et que ces documents sont nécessaires aux fins d'actualiser les renseignements qu'il détient pour les fins prévues en géomatique;

24-105

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'Entente relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle à une Municipalité régionale de comté dans le but de favoriser le

développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole.

FORÊT

Territoire de forêt de proximité n° 85-020 et territoire forestier résiduel n° 85-007 – Travaux sylvicoles non-commerciaux 2024-2025 – Adjudication

ATTENDU QU' un appel d'offres public a été lancé pour des travaux sylvicoles non-commerciaux sur les territoires n° 85-007 (TNO Rivière-Ojima) et 85-020 (Forêt de proximité);

ATTENDU QU' une seule soumission a été déposée, et qu'elle est conforme;

24-106 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de Groupement forestier coopératif Abitibi, pour des travaux sylvicoles non-commerciaux sur les territoires n° 85-007 et n° 85-020;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente adjudication.

Le cahier des charges, la soumission et la résolution du conseil valent contrat.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 – Toiture du Centre communautaire de Languedoc

24-107 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu d'accepter la soumission de Rénovation Rémi Lefebvre pour la réfection de la toiture du Centre communautaire de Languedoc, tel que prévu à la programmation de travaux n° 5 du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Rapport financier 2023 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon – Adoption

24-108 Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter, pour et au nom du territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Languedoc, le Rapport financier 2023 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Entretien d'été de la chaussée des 6^e-et-7^e Rangs de Languedoc

24-109

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu :

- **DE CONFIER** à Proulx et Genesse inc les travaux d'entretien de la chaussée du chemin des 6^e-et-7^e Rangs de Languedoc, pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2024, sur une longueur approximative de 3,1 kilomètres;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le protocole d'entente à cet effet.

Mise à jour du Plan de sécurité civile du territoire non organisé Rivière-Ojima

ATTENDU QUE le 23 octobre 2019, le conseil de la MRC a adopté le Plan de sécurité civile du territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima;

ATTENDU QUE ce plan se veut un document évolutif et qu'il est appelé à se bonifier, tant en matière de connaissance des risques présents sur le territoire que dans les quatre dimensions de la sécurité civile que sont la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement;

ATTENDU QUE ces modifications doivent être adoptées par le conseil ou le comité administratif de la MRC;

ATTENDU QUE certaines informations, dont notamment le nom des responsables de missions ainsi que leur coordonnées, doivent être mis à jour régulièrement afin d'être en mesure de répondre efficacement à un sinistre, et que ces changements ne modifient pas l'objectif du plan de sécurité civile;

24-110

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Normand Lagrange et le directeur général adjoint, monsieur Normand Grenier, à procéder à la mise à jour régulière du Plan de sécurité civile du territoire non organisé Rivière-Ojima.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

24-110

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 35.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 22 mai 2024

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.